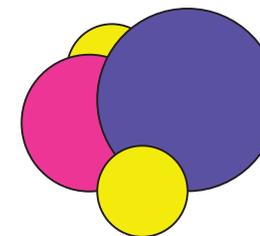


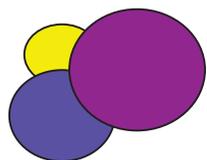


CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

CNDS 2013



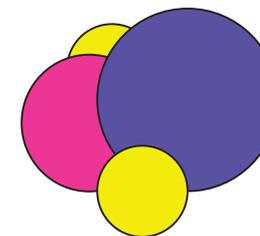
Réunion d'information des Comités Départementaux sportifs



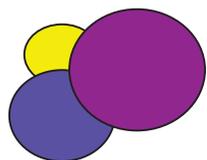
19 janvier 2013

Réunion des comités départementaux du Finistère

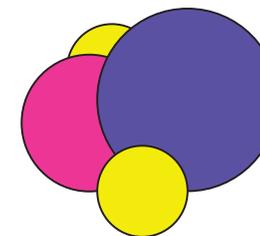
PRÉAMBULE



- **Éléments de contexte**
- **Déroulement de la campagne**



LES ORIENTATIONS CNDS 2013 EN BRETAGNE



Axe transversal →

Soutien à l'emploi sportif

Axe 1 →

**Développement de la pratique sportive
au sein des fédérations sportives agréées**

Axe 2 →

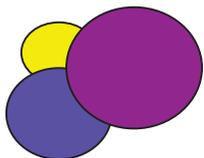
**Développement de la pratique sportive
dans les territoires**

Axe 3 →

**Lutte contre les inégalités d'accès des publics
à la pratique sportive**

Axe 4 →

**Promotion des activités physiques et sportives
comme facteur de santé et protection de la santé des sportifs**

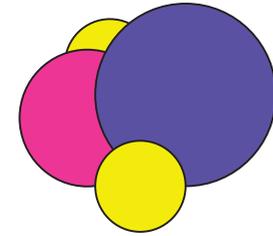




MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

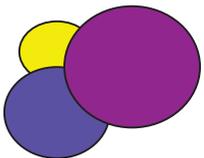
CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

LES ORIENTATIONS CNDS 2013 EN BRETAGNE : Axe transversal



L'emploi sportif

- Conventions PSE en cours
 - Création des «Emplois CNDS» 2013
- } 921 000 €
(15 %)



19 janvier 2013

Réunion des comités départementaux du Finistère

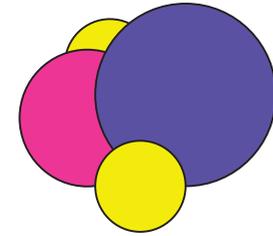




MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

LES ORIENTATIONS CNDS 2013 EN BRETAGNE : AXE 1



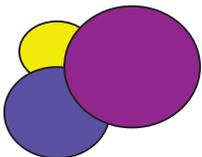
Développement de la pratique sportive au sein des fédérations sportives

- Former les dirigeants associatifs et les encadrants bénévoles
- Assurer le perfectionnement sportif des pratiquants
- Optimiser la structuration du mouvement sportif
- Professionnaliser l'encadrement sportif
- Labelliser les structures d'entraînement

P
D
D
C
D

Conventions ligues et CR

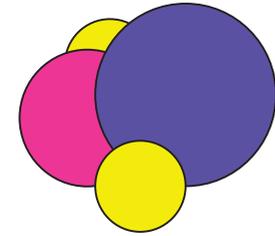
3 040 200 € (49,52 %)



19 janvier 2013

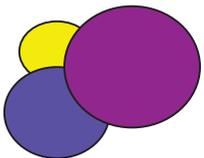
Réunion des comités départementaux du Finistère

LES ORIENTATIONS CNDS 2013 EN BRETAGNE : AXE 2

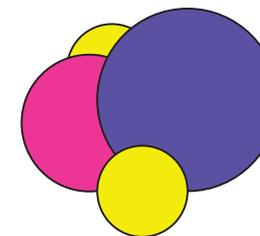


Développement de la pratique sportive dans les territoires

- Favoriser l'équilibre territorial dans les pratiques sportives
 - Développer la pratique des sports de nature
- } 1 047 000 €
(17,05 %)



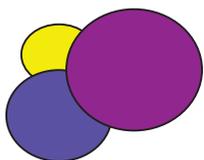
LES ORIENTATIONS CNDS 2013 EN BRETAGNE : AXE 3



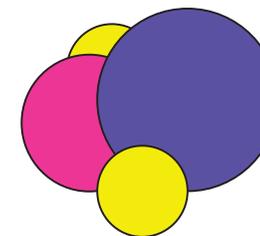
Lutte contre les inégalités d'accès des publics à la pratique sportive

- Soutenir des actions innovantes ou expérimentales
- Favoriser l'accès à la pratique des personnes fragilisées et socialement défavorisées
- Favoriser l'accès à la pratique des personnes handicapées

1 039 000 €
(16,92 %)



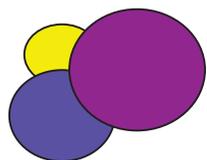
LES ORIENTATIONS CNDS 2013 EN BRETAGNE : AXE 4



Promotion des APS comme facteur de santé et protection de la santé des sportifs

- Promouvoir la santé de tous par la pratique des activités physiques ou sportives
- Assurer la prévention du dopage

91 800 €
(1,5 %)

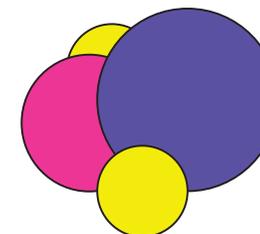




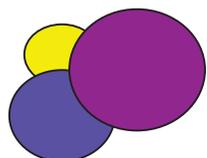
MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

LES BÉNÉFICIAIRES



	Emploi Emplois cnds	Axe 1 Têtes de réseau	Axe 2 Territoire	Axe 3 Public	Axe 4 Santé
Comités	X	X	X	X	X
Clubs	X		X	X	X
Groupements d'employeurs	X				
Associations santé					X



19 janvier 2013

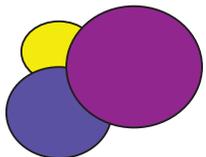
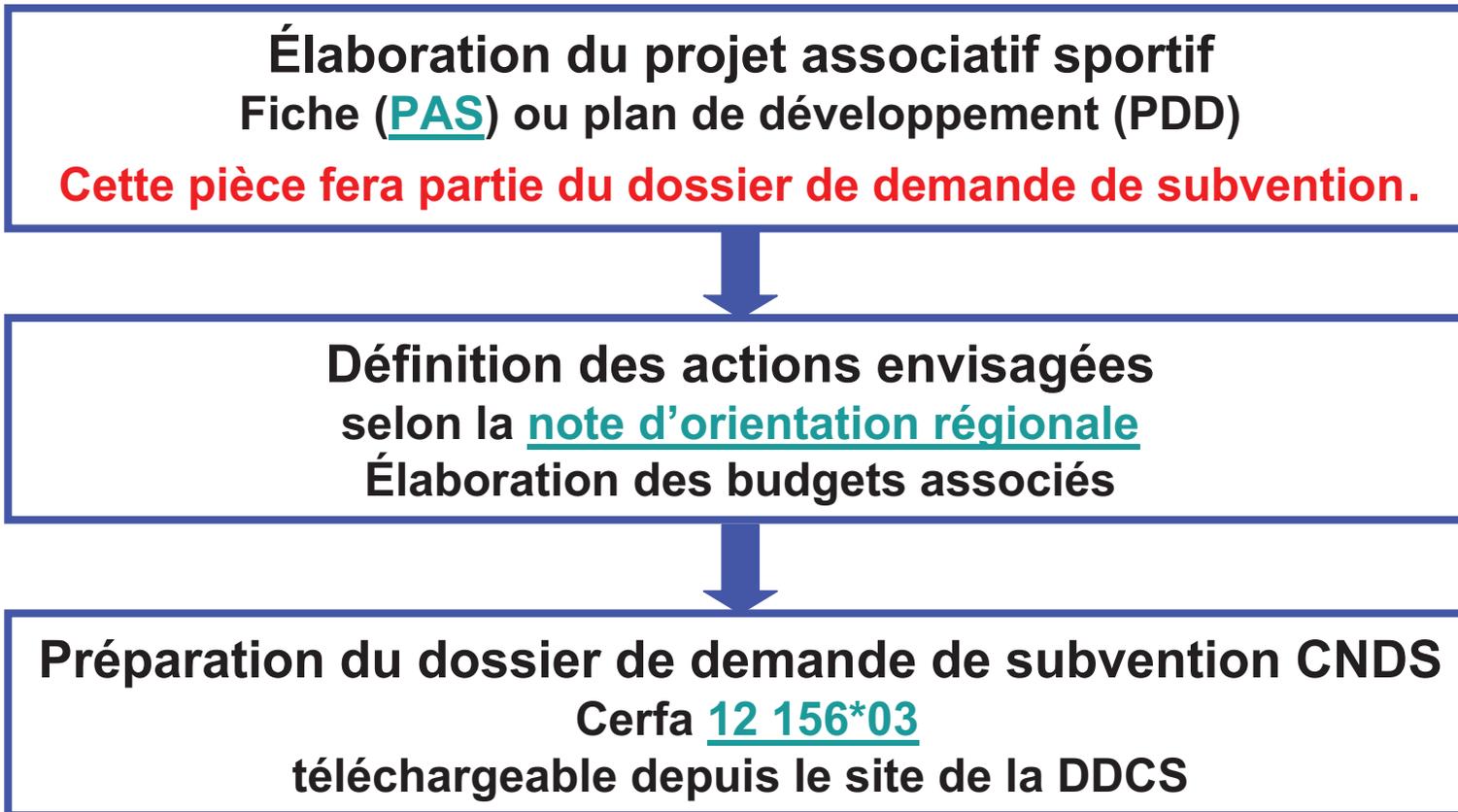
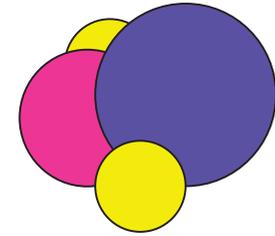
Réunion des comités départementaux du Finistère



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

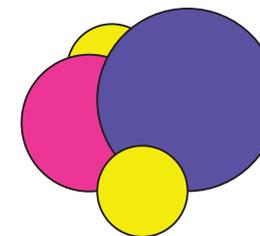
LA DÉMARCHE



19 janvier 2013

Réunion des comités départementaux du Finistère

Je suis un comité départemental



Exemple d'action

3-1. Description de l'action
Remplir une fiche par action

Personne responsable de l'action :

Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Nouvelle action Renouvellement d'une action

Présentation de l'action :

Intitulé : _____

Objectifs de l'action : _____

- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?
- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?

Description de l'action (également page suivante) : _____

● **INTITULE**

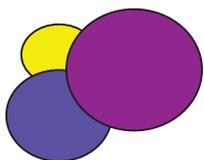
{ former les dirigeants associatifs et les encadrants sportifs bénévoles

● **OBJECTIF**

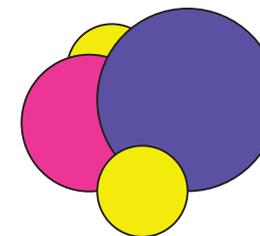
{ mise en œuvre du programme de formations territorial

● **DESCRIPTION** (à préciser)

**Pas plus de
4 fiches 3.1 et 3.2 par comité !**



Je suis un club sportif



Exemple d'action

3-1. Description de l'action
Remplir une fiche par action

Personne responsable de l'action :
Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Nouvelle action Renouvellement d'une action

Présentation de l'action :

Intitulé : _____

Objectifs de l'action : _____

- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?
- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?

Description de l'action (également page suivante) : _____

● **INTITULE**

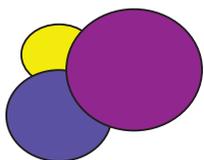
{ développement de la pratique sportive dans les territoires

● **OBJECTIF**

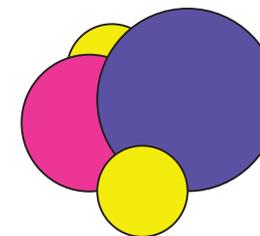
{ tout projet (à l'exception des actions de formations)
Par exemple : achats de matériel, aide aux déplacements, stages, école de sport,...

● **DESCRIPTION** (à préciser)

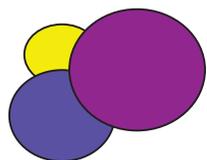
**Pas plus de
2 fiches 3.1 et 3.2 par CLUB !**



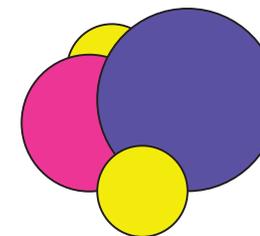
LES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER CERFA



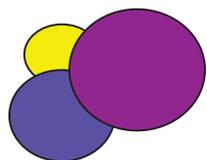
- **Les derniers comptes annuels approuvés en Assemblée Générale**
- **Le rapport d'activité de l'association ou compte rendu de l'AG**
- **Le projet associatif**
- **Le compte rendu financier des actions précédemment subventionnées (fiches 6.1 et 6.2 du dossier CERFA)**
- **Un RIB ou RIP original si première demande ou changement de situation**
- **Statuts et composition du CA pour une 1^{ère} demande**
- **Fiche de renseignements complémentaires.**



LES MOTIFS DE REJET



- **Dépôt du dossier hors délais**
- **Dossier insuffisamment renseigné ou incomplet**
- **Absence de signature du Président**
- **Demande inférieure à 750 €**
- **Actions présentées non éligibles**
- **Absence de numéro de SIRET.**

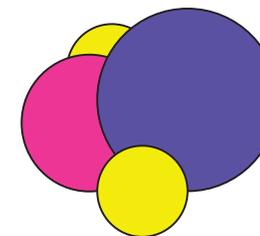




MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

LE CALENDRIER 2013



● 19 janvier 2013



● 4 mars 2013



● 11 mars 2013



● 12 mars au 6 mai 2013



● 25 juin 2013

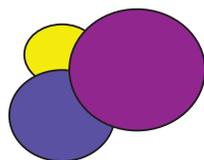
{ Présentation de la campagne CNDS 2013 aux représentants des Comités Départementaux
téléchargement du dossier sur internet <http://www.finistere.pref.gouv.fr/ddcs>

{ date limite d'envoi aux CD d'un dossier par club

{ date limite de réception des dossiers visés par le CD à la DDCS

{ instruction des dossiers et organisation de tables rondes avec les comités départementaux à leur demande

{ commission territoriale du CNDS pour attribution des subventions



19 janvier 2013

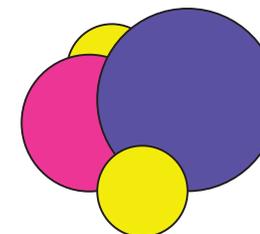
Réunion des comités départementaux du Finistère



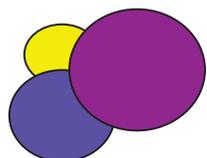
MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

VOS INTERLOCUTEURS



Hervé QUENAON	sports nautiques	02 98 64 99 21
Pauline LECLERC	sports de nature	02 98 64 62 32
Thierry LE FUR	jeunes scolarisés	02 98 64 99 25
Philippe LE JONCOUR	disciplines affinitaires	02 98 64 62 30
Philippe KERMARREC	autres disciplines sportives emploi	02 98 64 62 35
Patrick RIOU	autres disciplines sportives sports et handicaps, santé	02 98 64 62 31
Thierry MOUDEN	suivi administratif	02 98 64 99 16
Rozenn PÉRON	suivi administratif	02 98 64 62 33



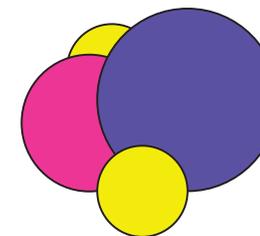
19 janvier 2013

Réunion des comités départementaux du Finistère

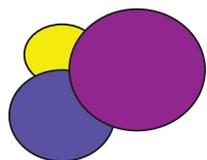


MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



INFORMATIONS DIVERSES



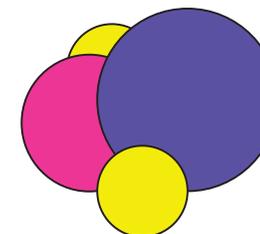
19 janvier 2013

Réunion des comités départementaux du Finistère

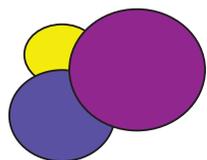


MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Merci de votre attention et bonne année sportive 2013



19 janvier 2013

Réunion des comités départementaux du Finistère



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Note d'orientation régionale **CNDS 2013** **BRETAGNE**

S'appuyant sur les axes stratégiques de l'Etat dans le domaine du sport, les résultats du diagnostic territorial publiés en 2012 et après avis de la commission territoriale du CNDS, le délégué territorial de Bretagne a adopté les orientations structurantes en Bretagne pour la période 2013-2017.

Ces orientations ont été définies suivant un axe transversal visant prioritairement le soutien à l'emploi sportif puis quatre axes se déclinant comme suit :

- le développement de la pratique sportive au sein des fédérations agréées ;
- le rééquilibrage de la pratique sportive sur le territoire régional en particulier vers les zones rurales; les sports de nature seront notamment développés en tant que facteurs d'aménagement du territoire.
- la lutte contre les inégalités d'accès des publics à la pratique sportive.
- la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé et la protection de la santé des sportifs.

Ainsi, en 2013, les actions du CNDS seront concentrées sur le développement du sport pour tous en ciblant plus particulièrement la correction des inégalités d'accès à la pratique qu'elles soient d'origines sociales ou territoriales.

Une attention particulière sera portée en direction des personnes atteintes de pathologies chroniques telles que les maladies métaboliques, cardio-vasculaires ou broncho-pulmonaires obstructives.

La pratique sportive en club, domaine d'excellence pour la Bretagne, restera un objectif majeur. Les têtes de réseau que sont les ligues, les comités régionaux et comités départementaux, seront soutenues dans leur effort de coordination et d'animation de leurs clubs. Les services de l'Etat chargés des sports mettent en œuvre les orientations arrêtées par le délégué territorial du CNDS et proposent aux élus des instances sportives le cadre des futures conventions pluriannuelles d'objectifs.

2013 est une année de transition. Les représentants du mouvement sportif, des collectivités territoriales et des services de l'Etat chargés du sport, réunis au sein de la commission territoriale du CNDS, sont associés pour l'élaboration d'une stratégie régionale de développement ambitieuse et durable du sport.

P/ le délégué territorial du CNDS
Christian CARADEC

Cette note a pour objet de préciser la mise en application des directives du CNDS en Bretagne. Elle prend en compte les directives 2013 votées au conseil d'administration du 13 novembre 2012 et l'avis de la commission territoriale de Bretagne du 15 janvier 2013.

Pour 2013, la part territoriale du CNDS s'élève à 6,139 M€ pour la mise en œuvre des axes stratégiques évoqués ci-après. Ces moyens sont dédiés aux actions portées par les associations sportives locales, départementales et régionales éligibles.

Le seuil minimum de subvention attribuée est de 750 euros pour 2013.

Les orientations adoptées pour la Bretagne :

Axes	Objectifs	Enveloppes cibles pour 2013	
Axe transversal Soutien à l'emploi sportif	Création de nouveaux postes	368 000€	921 000€ / 15%
	Conventions en cours	553 000€	
Axe 1 : développement de la pratique sportive au sein des fédérations sportives agréées	Professionnaliser l'encadrement sportif	ETR 370 000€	3 040 200€ / 49,52%
		CRESLB 30 000€	
	Labelliser les structures d'entraînement	CLE 212 000€	
		SSU 20 000€	
		CEFC 80 000€	
	Former les dirigeants associatifs et les encadrants sportifs bénévoles	847 000€	
	Assurer le perfectionnement sportif des pratiquants	590 000€	
Optimiser la structuration du mouvement sportif	891 000€		
Axe 2 : développement de la pratique sportive dans les territoires	Favoriser l'équilibre territorial dans les pratiques sportives et développer la pratique des sports de nature	1 047 000€	1 047 000€ / 17,05%
Axe 3 : lutte contre les inégalités d'accès des publics à la pratique sportive	Soutenir des actions innovantes ou expérimentales	400 000€	1 039 000€ / 16,92%
	Favoriser l'accès à la pratique des personnes fragilisées et socialement défavorisées	500 000€	
	Favoriser l'accès à la pratique des personnes handicapées	139 000€	
Axe 4 : promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé et protection de la santé des sportifs	Promouvoir la santé de tous par la pratique des activités physiques ou sportives	70 000€ + 70 000€ (ARS)	91 800€ / 1,50%
	Assurer la prévention du dopage	AMPD 21 800€	

Part territoriale du CNDS 2013 6 139 000€ / 100%

Les actions pouvant être subventionnées pour les clubs en 2013

**Je suis un club
mon projet
d'action
concerne :**

Objectif	Intitulé de l'action (à reporter sur la fiche 3-1)	Description de l'action (à reporter sur la fiche 3-1)	Informations complémentaires
Emploi	Création Emploi CNDS	Création de poste d'entraîneurs, éducateurs, d'animateurs sportifs (1)	Prise de contact préalable obligatoire auprès du service départemental/régional chargé des sports
	Emploi CNDS- PSE en cours	Reconduction de l'aide apportée à l'emploi	
Territoire	Tout projet à l'exception des actions de formation		* Consulter le site de la DRJSCS
	Sports de nature	Opérations innovantes – Offre de multiactivités	
Public	Personnes Handicapées	Clubs labellisés sport handicap Bretagne (1)	Réservé aux clubs déjà labellisés (*)
		Formation d'un référent handicap	Faire la demande auprès de votre comité (*)
		Achat de matériel spécialisé	
		Projet des clubs affiliés aux fédérations spécifiques	
	Socialement défavorisé	Projets de cycles / séances en faveur d'un public en difficulté sociale	Le projet doit-être travaillé avec des acteurs sociaux ou de quartier
Innovation / expérimentation	Actions innovantes en direction de publics non licenciés. (hors temps scolaire)		
Santé	Activité sportive adaptée	Projets de cycles / séances adaptées à des personnes atteintes de pathologies chroniques ou à des personnes placées en institut psychiatrique. (1)	* Consulter le site de la DRJSCS

(1) Fiches pouvant s'ajouter aux deux fiches action des clubs

* Consulter le site de la DRJSCS : <http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr/>

Les actions pouvant être subventionnées pour les comités départementaux, régionaux et les ligues en 2013

Je suis un ligue, un comité régional ou départemental mon projet d'action concerne :

Objectif	Intitulé de l'action (à reporter sur la fiche 3-1)	Description de l'action (à reporter sur la fiche 3-1)	Informations complémentaires
Emploi	Création Emploi CNDS Emploi CNDS-PSE en cours	Création de poste d'entraîneurs, éducateurs, d'animateurs sportifs	Prise de contact préalable obligatoire auprès du service départemental/régional chargé des sports
		Reconduction de l'aide apportée à l'emploi	
Former les dirigeants associatifs et les encadrants sportifs bénévoles	Mise en œuvre du programme de formations territorial. Et/ou formation des référents handicap		La ligue ou le comité régional doit avoir transmis le programme territorial des formations et des stages à la DRJSCS
Assurer le perfectionnement sportif des pratiquants	Mise en œuvre du programme de stages territorial		
Optimiser la structuration du mouvement sportif	Mutualisation de charges dans le réseau des comités et des associations affiliées	Nommez ce que vous projetez de faire en direction des territoires, des publics ou de la santé	
	Animation du réseau des comités et des associations affiliées		

Uniquement pour les ligues et comités régionaux. Mon projet d'action concerne :

Labelliser les structures d'entraînement	Centre labellisé d'entraînement (CLE)	Compléter une fiche par type de structures concernées	Exceptionnellement, demande déposée par les clubs labellisés
	Section sportive Universitaire (SSU)		
	Centre d'entraînement et de formation de club (CEFC)		
Professionaliser l'encadrement sportif	Vacations versées à l'équipe technique régionale (ETR)	Présentez les besoins prévisionnels	La ligue ou le comité régional doit avoir transmis le bilan du financement des ETR à la DRJSCS
	Réunions de l'équipe technique régionale	Présentez le programme des réunions	

Les règles de fonctionnement 2013

Critères de recevabilité :

- ▶ Nécessité de présenter un projet associatif global, même en cours de construction;
- ▶ Tout dossier doit être complet et déposé dans les délais;
- ▶ Toute association subventionnée en 2012 ne pourra prétendre à une nouvelle subvention en 2013 qu'en ayant fourni son compte rendu financier et qualitatif des actions aidées en 2012. (Utiliser les fiches 6 du CERFA)

Quelques recommandations importantes :

- ▶ *Importance de reprendre sur les fiches action 3-1 l'intitulé et la description de l'action, tel que présentés aux pages 3 et 4 de la notice.*
- ▶ *Importance de préciser dans les fiches action 3-1 le public visé : nombre ; catégorie d'âge ; sexe et particularités;*
- ▶ *Importance de préciser dans les fiches action 3-1 les moyens mis en œuvre et la justification des coûts de l'action.*

Conformément aux directives nationales, la commission territoriale mettra en œuvre un contrôle des associations subventionnées en 2012.

En 2013, en Bretagne, à l'instar des dispositions prises par le MSJEPVA vis-à-vis des fédérations sportives, il ne sera pas établi de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec les comités et les ligues. Ces conventions seront éventuellement proposées à partir de 2014 aux comités dont les projets de développement auront été agréés par les services de l'Etat chargés des sports. Seules des conventions pluriannuelles concernant les aides à l'emploi seront possibles en 2013.

Les bénéficiaires 2013

- ▶ 1 Les clubs et associations sportives, agréés par le préfet du département de leur siège, en application des articles R.121-1 à R.121-6 du code du sport :
 - les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs ;
 - les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
 - les associations encadrant des sports de culture régionale ;
- ▶ 2. Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives ;
- ▶ 3. Les comités régionaux olympiques et sportifs (CROS), les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) et les comités territoriaux olympiques et sportifs;
- ▶ 4. les groupements d'employeurs légalement constitués, intervenant au bénéfice des associations sportives agréées ;
- ▶ 5. les associations supports des « centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) », dont les associations « Profession sport », pour les actions conduites en faveur des associations sportives, dans le respect du cahier des charges établi par les services déconcentrés de l'Etat, chargés des sports, le CROS ou le CDOS, avec les partenaires locaux ;
- ▶ 6. les associations locales oeuvrant dans le domaine de la santé et les associations support des centres médico-sportifs et des antennes médicales de prévention du dopage agréées (article L 232-1 du Code du Sport) exclusivement au titre du fonctionnement de ces antennes;
- ▶ 7. Les établissements publics de santé où sont implantées des antennes médicales de prévention du dopage agréées (article L 232-1 du Code du Sport) exclusivement au titre du fonctionnement de ces antennes.

Procédure 2013

Le dossier de demande de subvention :

Un support au choix

Le dossier papier Cerfa 12156*03

en ligne sur le site de la DRJSCS

<http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr/>
et sur les sites des préfectures départementales *



OU

L'outil interministériel « e-subvention »:

demande de subvention via internet avec :

« mon.service-public.fr », « votre compte association » des démarches en ligne.

A noter : cette procédure sera obligatoire pour les demandes des comités et ligues en 2014, puis pour celles des clubs en 2015

Nombre de fiches descriptives d'action (fiche 3.1) par porteur :

Les clubs sportifs et les sections de club peuvent déposer deux fiches action au maximum, sans compter les fiches concernant l'aide à l'emploi, la labellisation Sport Handicaps Bretagne et l'appel à projet sport santé.

(une section est définie par l'appartenance à une association sportive déclarée et par une affiliation à une fédération française sportive agréée).

Les ligues, comités régionaux et comités départementaux peuvent déposer quatre fiches action au maximum.

Les ligues, comités régionaux et comités départementaux qui ont signé une convention d'objectifs avec un service de l'Etat chargé des sports déposent le nombre de fiches action nécessaire à l'exécution de leur projet de développement.

Calendrier de transmission des demandes de subvention :

Les demandes de subvention sont à déposer en 1 exemplaire ou à transmettre par voie électronique (e-subvention) selon l'échéancier suivant :

Echéancier CLUBS

► Clubs ayant un comité départemental
04 MARS 2013

Dépôt auprès du comité d'affiliation pour avis.

► Clubs n'ayant pas de comité départemental

11 MARS 2013

Date limite de dépôt auprès de DDCS/DDCS-PP de son département *.

Echéancier COMITES DEPARTEMENTAUX

► **11 MARS 2013**

Date limite de dépôt des dossiers clubs avec l'avis du comité départemental (1)

► **11 MARS 2013**

Date limite de dépôt des dossiers des comités départementaux (1)

(1) : auprès de la DDCS/DDCSPP de son département.

Echéancier COMITES REGIONAUX / LIGUES

11 MARS 2013

Date limite de dépôt des comités régionaux / ligues auprès de la DRJSCS de Bretagne *

* les adresses et contacts figurent dans le tableau page suivante

CONTACTS

Services départementaux	DDCS des COTES D'ARMOR (22)	DDCS du FINISTERE (29)	DDCSPP d'ILLE-ET-VILAINE (35)	DDCS du MORBIHAN (56)
	<p>Préfecture des Côtes d'Armor DDCS des Côtes d'Armor 1 place du Général de Gaulle CS 32370 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1 Tél : 02 96 62 08 09</p> <p>http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr</p>	<p>Maison départementale des Sports 4 rue Turgot BP 31115 Cité administrative Ty Nay 29101 QUIMPER Tél : 02 98 64 99 00</p> <p>http://www.finistere.pref.gouv.fr/ddcs/</p>	<p>15 avenue de Cucillé CS 90 000 35919 RENNES Cedex Tél : 02 99 28 21 21</p> <p>http://www.bretagne.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-sports-cohesion-sociale/Sport</p>	<p>Impasse d'Armorique CS 62541 56019 VANNES Cedex Tél : 02 22 07 20 20</p> <p>http://www.morbihan.pref.gouv.fr</p>
	<p>Contacts: Hélène FLEURY Tél : 02 96 62 83 66 helene.fleury@cotes-darmor.gouv.fr</p> <p>Sylvie DOMEON Tél : 02 96 62 83 46 sylvie.domeon@cotes-darmor.gouv.fr</p>	<p>Contacts: Patrick RIOU Tél : 02 98 64 62 32 patrick.riou@finistere.gouv.fr</p> <p>Thierry MOUDEN 02 98 64 99 16 thierry.mouden@finistere.gouv.fr</p> <p>Rozenn PERON 02 98 64 62 33 rozenn.peron@finistere.gouv.fr</p>	<p>Contacts: Arnaud GADBIN Tél : 02 99 28 36 31 arnaud.gadbin@ille-et-vilaine.gouv.fr</p> <p>Rozenn STACHOWIAK Tél : 02 99 28 36 39 rozenn.stachowiack@ille-et-vilaine.gouv.fr</p>	<p>Contacts: Céline GIBOU Tél : 02 97 46 29 38 ddcs@morbihan.gouv.fr</p> <p>Nicole GUILLOU Tél : 02 97 46 29 41 ddcs@morbihan.gouv.fr</p>
Direction régionale DRJSCS Bretagne	<p>DRJSCS Bretagne</p> <p>4 avenue du Bois Labbé CS 94323 35043 RENNES CEDEX Tél : 02 23 48 24 00 http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr/</p> <p>Contacts: Arnaud VILLEMUS Tél : 02 23 48 24 98 arnaud.villemus@drjscs.gouv.fr Louis FAUVEAU Tél : 02 23 48 24 19 louis.fauveau@drjscs.gouv.fr Régine NEAUD Tél : 02 23 48 24 25 regine.neaud@drjscs.gouv.fr</p>			